

- CONSEIL MUNICIPAL 11/09/2023

PRESENTS :

- M. BENOIT Antoine

Maire

M.RINGO Xavier

M. CHIKAOUI Raouti

Mme LEFILLIATRE Graziella

M. TERNISIEN Franck

Adjoint au Maire

Mme BAILLET Elisabeth

Mme COULANGE Isabelle

M. DELAHAYE Bernard

Mme EVRARD Christelle

Mme FASQUEL Sandrine

M. GUERRIN Patrice

M.HUGON Olivier

M. MARKIEWICZ Fabien

Mme PAILHÉ Déborah

Mme POULTIER Lauriane

- Conseillers Municipaux

PROCURATIONS :

ABSENTS EXCUSÈS :

ABSENTS NON-EXCUSÈS :

SECRETAIRE :

SOMMAIRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

1) DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL.

Pas d'observations particulières.

2) DELIBERATION PORTANT MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.

- F. Markiewicz demande « quelle est le % d'augmentation » ? Le Maire se propose de « décomposer les différents taux 30% ou 60% demandera un vote en séance ».
- X Ringo demande « si les résidences principales seront impactées ultérieurement « ? Le Maire répond qu' »il n'y aura aucun impact ».
- R Chikaoui explique que « si la tranche 60% est adoptée il faudra faire preuve de pédagogie auprès de la population car cela pourrait être assimilé à une mesure impopulaire ».
- O Hugon explique que « la mesure passera plus facilement en une seule fois plutôt que de remettre un nouveau taux dans quelques mois ».
- L Poultier explique que « ce taux est tout de même assez violent quand on le découvre pour la 1^{ère} fois ».
- O Hugon explique que « le ramassage des ordures et autres déchets verts conjugués au travail du weekend a un cout, et que cela doit être pris en compte dans cette décision ».
- Le Maire explique que « cette mesure est destinée à soutenir les Audressellois dans le projet de logements qui est le nôtre, et de faire en sorte qu'il y ait un impact sur les propriétaires de résidence secondaires »
- X Ringo demande « si les propriétaires de gites et autres locations de meublés seront impactés par cette mesure » ? Mr le Maire répond que « dans la mesure ou ces personnes s'acquittent de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) ils ne seront pas concernées ».

3) DELIBERATION RELATIVE AU RECENSEMENT DE LA POPULATION : COORDINATEUR ET RECENSEURS

- Le recensement de la population débutera dans quelques mois. Mr le Maire explique que « deux employés y seront affectées sur des horaires restants à définir, soirée ? weekend ? en dehors des heures de travaux habituelles ».

4) DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION COUR OASIS.

- Pas d'observations particulières

5) DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE.

- Délibération adoptée par le Conseil Municipal, pas d'observations particulières.

6) DIVERS

- Discussions et échanges divers sur le dossier « Titus » et échanges sur la construction d'un lotissement rue Edouard Quenu.

Le Maire,
BENOIT Antoine.

Le secrétaire,
CHIKAOUI Raouti.